

SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

❖ Conditions d'inscription

Le Collège International les Vallées d'Angré propose un service scolaire à tous les élèves de l'établissement. Pour une meilleure organisation, nous informons les parents que l'inscription au service du transport, implique le respect de toutes les conditions générales et importantes d'utilisation du transport scolaire suivantes :

C1 - L'élève inscrit pour une ligne précise, ne peut changer de ligne qu'avec l'accord de la Direction dûment informée par voie de courrier par les parents.

Le retour favorable à cette requête ne le sera qu'en fonction des places disponibles. L'élève n'est donc pas autorisé à utiliser une ligne qui n'est pas la sienne.

C2 - Toute inscription au service du transport est faite pour toute l'année scolaire. Seuls les désistements pour cause de départs définitifs sont autorisés.

Dans ce cas la facturation sera faite en fonction du seul trimestre commencé.

Par conséquent, tout élève inscrit pour l'année est facturé sur l'année, même en cas de désistement (cf Règlement financier).

C3 - La responsabilité du chef d'établissement est engagée pour l'élève inscrit au transport scolaire dès sa montée dans le bus le matin jusqu'à son retour le soir pour un aller-retour.

C4 - Les élèves usagers du transport sont tenus d'avoir une conduite irréprochable dans le bus. Ils doivent respecter les agents de sécurité, de surveillance et leurs consignes.

Une exclusion temporaire ou définitive du transport sera décidée par la Direction, pour tout élève qui n'aura respecté ces règles.

Le règlement financier prévoit que dans cette situation qu'aucun remboursement ne soit fait à la famille de l'élève exclu, le montant annuel des frais de transport restant dû entièrement.

C5 – Tout élève doit se rendre à l'arrêt 5 mn avant l'arrivée du bus, tel que communiqué aux parents lors de l'inscription. Le bus ne peut attendre les élèves en retard. S'ils ne sont pas à l'arrêt à l'heure indiquée, les parents devront les amener, eux-mêmes, à l'école.

C6 – L'embarquement et le débarquement se déroulent en présence du surveillant, agent responsable de la sécurité.

C7 – Chaque élève doit être assis durant tout le trajet. Aucun élève n'est autorisé à circuler dans le bus en marche.

C8 – L'établissement se réserve le droit de refuser de transporter un élève pour lequel le paiement des frais de transport n'est pas fait. Nous invitons les familles à mettre tout en œuvre pour éviter que ces situations se produisent.

❖ Itinéraires et arrêts

Les itinéraires et différents arrêts seront déterminés à partir des inscriptions. Nous vous prions d'indiquer de manière lisible, précise et concise votre domicile, en nommant le quartier **ET** - de nous envoyer la localisation par **WhatsApp au 07-99-79-39-33**.

❖ Coûts

Le règlement financier fixe le coût du service de transport à :

- **50.000 FCFA/mois** pour **DEUX** trajets (Aller – retour à 13h00 ou à 16h00, après les activités périscolaires)
- **25.000FCFA/mois** pour **UN** trajet (Aller **OU** Retour)

La Direction

FICHE D'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE

Prière la retourner à Mme Gnamien : a.gnamien@college-international-lesvallees.org

Je soussigné(e) M., Mme

Email :

Contacts téléphoniques Tél : Bur :

Père, Mère de l'élève..... en classe de

demande l'inscription de mon enfant, au transport scolaire pour l'année scolaire 2024-2025. J'ai pris connaissance des conditions et tarifs en vigueur et je les accepte sans aucune restriction.

2 Voyages

1 Voyage :

Aller

OU

Retour

Description géographique de l'adresse du domicile :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Abidjan le :...../...../202.....

Signature du responsable légal